

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

DEL-2023-234

L'An deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. AEBISCHER, JACQUES, RATSIMBA.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes JAILLET, PERRILLAT,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN :  
du SYANE.

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 12**

**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : COMMUNE D'ALBY-SUR-CHERAN - MARCHE DE MAINTENANCE ET GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS EN ECLAIRAGE PUBLIC - AVENANT AVEC PORCHERON FRERES ET CIE**

**Exposé du Président,**

Par délibération n° 2019-109 du 25 juin 2019, le Bureau syndical a attribué le marché de maintenance et gros entretien des installations d'éclairage public de la commune d'ALBY-SUR-CHERAN avec l'entreprise PORCHERON Frères et Cie.

Le marché a été conclu pour une durée de 1 an avec possibilité de reconduction annuelle sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

Le terme du marché est prévu au 31 août 2023.

Un calendrier de consultation pour le renouvellement de marchés de maintenance est programmé à l'automne 2023 pour une attribution fin 2023.

Afin d'assurer une continuité du service public, il y a lieu de prolonger la durée du marché en cours par voie d'avenant.

Ainsi, l'avenant proposé prévoit de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2023. Il est précisé que les autres clauses du marché sont inchangées.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE